

**Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Municipales,  
Messieurs les Municipaux,

Le Comité référendaire avec le soutien des groupes, PLR Vevey, le Centre et Verts-Libéraux, UDC, En Avant Vevey et Vevey Libre, vous propose de réagir rapidement au résultat de la votation du 24 novembre dernier, mais également à la pétition « Stop à cette absurdité, 7/7 jours y compris jours fériés », remise à la Municipalité le 5 décembre 2022.

Nous proposons ainsi une modification du Règlement du 2 septembre 2004 sur le stationnement en ville de Vevey sur trois points principaux, soit :

- L'abandon de la tarification des places de parc (en surface) les dimanches et jours fériés.
- L'instauration de l'horaire suivant pour TOUTES les places de parc payantes (en surface) : de 8h à 12h et de 13h30 à 19h.
- L'instauration d'une durée minimale du stationnement de deux heures.

L'article 9 du Règlement du 2 septembre 2004 sur le stationnement en ville de Vevey a actuellement la teneur suivante :

« *Article 9*

Aux endroits où la demande de places de parc dépasse les possibilités de parcage, la Municipalité peut régler la durée du stationnement pendant certaines heures ou en permanence.

Elle peut le soumettre à une taxe perçue au moyen d'un appareil de contrôle ».

Les motionnaires proposent la nouvelle teneur suivante de l'article 9 :

*« 1. Aux endroits où la demande de places de parc dépasse les possibilités de parcage, la Municipalité peut réglementer la durée du stationnement pendant certaines heures ou en permanence.*

*2. La durée du stationnement autorisé est au minimum de deux heures. Des exceptions peuvent être prévues pour les places de parc « dépose-minute » ainsi que pour le secteur de la gare.*

*3. La Municipalité peut soumettre le stationnement à une taxe perçue au moyen d'un appareil de contrôle.*

*La taxe pour le stationnement en surface ne pourra être perçue que pour l'utilisation de places de parc aux horaires suivants : 08h00-12h00 / 13h30-19h00.*

*Aucune taxe ne pourra être perçue, pour le stationnement en surface, les dimanches et jours fériés.*

*Des exceptions peuvent être prévues par la Municipalité pour le secteur de la gare ».*

La Municipalité et le Conseil Communal se prévalent d'être à l'écoute de la population, en valorisant les démarches participatives, la concertation, et le dialogue. Voici donc un excellent moyen de mettre ces principes en pratique, et cela sans délai.

Au nom du Comité référendaire, et des groupes, PLR Vevey, le Centre et Verts-Libéraux, UDC, En Avant Vevey et Vevey Libre.

Comité Référendaire Patrick Bertschy .....

Comité Référendaire Sarah Tobler .....

Le Centre Jean- Marc Roduit .....

Verts-Libéraux Gülcü Ceki .....

UDC Bastien Schobinger .....

En Avant Vevey Oliver Ghorayeb .....

Vevey Libre Jérôme Christen.....

PLR Sandra Marques .....